



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police et circulation
Du 20/09/2021 au 22/09/2021 inclus de 07h à 18h
INTERDICTION DE STATIONNEMENT
Rue des Tilleuls et rue du Berbian

ARRETE N° 2021/09/202

Le Maire de la Commune de Valergues,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et de la voirie routière,

Considérant qu'il est nécessaire de **Barrer la route**, Avenue de la gare (Tronçon entre le N°33 et avant l'entrée du Plan Baroncelli) afin de réaliser des travaux de voirie, du 20/09/2021 au 22/09/2021 inclus de 7 h à 18 h,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une déviation dans les deux sens de circulation via *Chemin des Cazals – Rue des Tilleuls–Rue du Berbian*, du 20/09/2021 au 22/09/2021 inclus de 7 h à 18 h,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement, sur Rue des Tilleuls 20/09/2021 au 22/09/2021 inclus de 7 h à 18 h,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera strictement interdit des deux côtés, sur la Rue des Tilleuls et sur **les 2 places de stationnement** rue du Berbian (voir plan ci-dessous) du 20/09/2021 au 22/09/2021 inclus de 7 h à 18 h, afin de permettre d'assurer une circulation fluide et sécurisée sur la déviation mise en place *Chemin des Cazals – Rue des Tilleuls – Rue du Berbian*.



Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le chantier.

VALERGUES, le 3 Septembre 2021
Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN

